



CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais tenue le mercredi 2 décembre 2015 à 18 h, à la salle de réunion du CLD des Collines-de-l'Outaouais, 1694 montée de la Source, Cantley (Québec).

Personnes présentes :	Roch Bouliane, représentant de la société civile Richard Gadbois, représentant de la société civile et vice-président Jacques Laurin, maire de Val-des-Monts Denis Légaré, maire de Notre-Dame-de-la-Salette Nathalie St-Laurent, représentante de la société civile et secrétaire (par téléphone) Pierre Pharand, représentant de la société civile et trésorier
Personnes absentes :	Robert Bussière, maire de La Pêche et préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais Evelyn Gauthier, représentante d'Emploi-Québec Robert Goulet, maire de L'Ange-Gardien et président Joanne Labadie, représentante de la société civile Xavier Lecat, représentant de la société civile Marie-Andrée Lépine, représentante du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
Personnes ressources :	Chantal Belleau, directrice générale Louise Marchildon, directrice générale adjointe Annik Jollette, technicienne à l'administration et à la comptabilité

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Richard Gadbois préside et ouvre officiellement la séance à 18 h 40.

CA-15-112 **Proposé par Denis Légaré**
Appuyé par Pierre Pharand

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-15-113 **Proposé par Pierre Pharand**
Appuyé par Roch Bouliane

Il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

3. PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS D'ACTIVITÉS

3.1 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 4 novembre 2015

CA-15-114 **Proposé par Jacques Laurin**
Appuyé par Denis Légaré

Il est résolu que le procès-verbal du 4 novembre 2015 soit adopté tel que déposé.

3.2 Suivis aux procès-verbaux

Le tableau des suivis aux procès-verbaux est déposé à titre d'information et présenté par la direction générale.

3.3 Liste des projets présentés au comité d'investissement commun

CA-15-115 **Proposé par Pierre Pharand**
Appuyé par Jacques Laurin

Il est résolu d'entériner les décisions du comité d'investissement commun prises lors de la séance du 2 décembre 2015.

3.4 Rapport d'activités de la présidence

En raison de l'absence de la présidence du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais, ce point est retiré de l'ordre du jour.

3.5 Rapport d'activités de la direction générale

Le document est déposé à titre d'information aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais et présenté par la direction générale.

4. PLAN D'ACTION LOCAL POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI (PALÉE) 2015-2020

4.1 Suivi des projets en cours

Aucun suivi.

4.2 Adoption du Plan d'action 2016-2017 du CLD des Collines-de-l'Outaouais

Le Plan d'action 2016-2017 du CLD des Collines-de-l'Outaouais est déposé à titre d'information et présenté par la direction générale.

CA-15-116

Proposé par Roch Bouliane
Appuyé par Pierre Pharand

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais accepte le dépôt du Plan d'action 2016-2017 du CLD des Collines-de-l'Outaouais et que l'adoption finale soit remise à la prochaine séance du conseil d'administration.

4.3 Adoption des priorités d'action du Fonds de développement des territoires (FDT)

Les priorités d'action du Fonds de développement des territoires (FDT) sont présentées aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale.

CA-15-117

Proposé par Jacques Laurin
Appuyé par Roch Bouliane

Il est résolu que les priorités d'action du Fonds de développement des territoires (FDT) soient adoptées telles que déposées.

Il est également résolu d'envoyer le document concernant les priorités d'action du Fonds de développement des territoires (FDT) à la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour adoption.

4.4 Adoption des Politiques d'investissement des fonds gérés par le CLD des Collines-de-l'Outaouais

Les politiques d'investissement des fonds gérés par le CLD des Collines-de-l'Outaouais selon une Entente de délégation de la compétence du développement économique et du soutien à l'entrepreneuriat entre la MRC des Collines-de-l'Outaouais et le CLD des Collines-de-l'Outaouais sont présentées aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines de-l'Outaouais par la direction générale.

CA-15-118

Proposé par Pierre Pharand
Appuyé par Jacques Laurin

Il est résolu que les politiques d'investissement des fonds gérés par le CLD des Collines-de-l'Outaouais, pour le compte de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, soient adoptées telles que déposées.

Il est également résolu de recommander au Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais d'adopter les politiques d'investissement des fonds gérés par le CLD des Collines-de-l'Outaouais, pour le compte de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, telles que déposées.

Il est aussi résolu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais pourra réviser ces politiques d'investissement et les modifier par résolutions du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais et du Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

4.5 Coordination du projet Parc-du-Sault-des-Chats

Attendu que le projet du Parc du Sault-des-Chats est soutenu par les partenaires, soit les municipalités de Bristol et de Pontiac, la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la MRC de Pontiac depuis 2009;

Attendu que la Corporation de développement économique (CDE) du Pontiac avait été mandatée par les partenaires en novembre 2011 pour assurer la coordination et être fiduciaire du projet du Parc du Sault-des-Chats;

Attendu que la restructuration des services de développement économique au Québec en 2015 a mené à la cessation des opérations de la CDE du Pontiac en avril 2015;

Attendu qu'il y a nécessité de nommer officiellement un organisme de coordination du comité de gestion pour ce projet;

Attendu que le Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a confirmé la délégation du mandat de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat au CLD des Collines-de-l'Outaouais le 29 septembre 2015;

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais a manifesté son intérêt à reprendre la coordination du projet et le mandat de fiduciaire du projet suite à l'expression de cette volonté par la municipalité de Pontiac;

Attendu que le comité de gestion du Parc du Sault-des-Chats est composé de représentants de chacun des partenaires et que ce dernier recommande que la coordination et que la fiducie du projet soient transférées et gérées par le CLD des Collines-de-l'Outaouais.

CA-15-119

Proposé par Roch Bouliane
Appuyé par Denis Légaré

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais accepte le mandat de coordination et de fiduciaire pour le projet du Parc du Sault-des-Chats tel que recommandé par le comité de gestion dudit projet et la municipalité de Pontiac.

Il est également résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais nomme deux (2) représentants au comité de gestion du projet du Parc du Sault-des-Chats en la personne de Chantal Belleau, directrice générale et de Louise Marchildon, directrice générale adjointe.

5. FINANCES

5.1 Tableau des fonds au 30 novembre 2015

Le tableau des fonds au 30 novembre 2015 est déposé à titre d'information aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais et présenté par la direction générale.

5.2 État des résultats au 31 octobre 2015

L'état des résultats au 31 octobre 2015 est présenté aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale.

CA-15-120

Proposé par Pierre Pharand

Appuyé par Denis Légaré

Il est résolu que l'état des résultats au 31 octobre 2015 soit adopté par le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais tel que présenté.

5.3 Transfert des comptes bancaires FLI et FLS à la MRC

Attendu que le 20 avril 2015, l'Assemblée nationale adoptait le Projet de loi 28 devenu le chapitre 8 des Lois de 2015 intitulé « Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 » qui confirmait une nouvelle façon de faire en développement économique à travers le Québec;

Attendu qu'en vertu de l'article 284 de la Loi 28, il est stipulé que les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, sont ceux d'un centre local de développement en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un Fonds local d'investissement (FLI) conformément au décret n° 501-98 (1998,G.O.2,2346), tel qu'il a depuis été modifié, ou en vertu d'un contrat de crédit variable à l'investissement conclu pour l'établissement d'un Fonds local de solidarité (FLS) avec Fonds locaux de solidarité FTQ, deviennent ceux de la municipalité régionale de comté (MRC) dont il dessert le territoire.

CA-15-121

Proposé par Jacques Laurin

Appuyé par Denis Légaré

Il est résolu qu'afin de se conformer à la Loi 28, le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais autorise la direction générale à prendre les mesures nécessaires visant le transfert à la MRC des Collines-de-l'Outaouais des comptes suivants qui sont actuellement la propriété du CLD des Collines-de-l'Outaouais tout en s'assurant de garder les mêmes numéros pour ces comptes (Institution 815 / Transit 30107) :

- Numéro de compte du Fonds Local d'Investissement (FLI) : 80455
- Numéro de compte du Fonds Local de Solidarité (FLS) : 80748

Il est résolu que le conseil d'administration autorise la direction générale et la présidence du CLD des Collines-de-l'Outaouais à signer les documents aux fins de la présente transaction.

Il est résolu de déposer la demande au Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin d'adopter une résolution mandatant le CLD des Collines-de-l'Outaouais gestionnaire des comptes FLI (80455) et FLS (80748), tel que prévu à même l'Entente de délégation de la compétence de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat entre la MRC des Collines-de-l'Outaouais et le CLD des Collines-de-l'Outaouais.

Il est résolu de déposer la demande au Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin d'adopter une résolution nommant les signataires des comptes FLI (80455) et FLS (80748) gérés par le CLD des Collines-de-l'Outaouais, comme étant deux des maires signataires des effets bancaires du CLD des Collines-de-l'Outaouais.

Il est également résolu qu'une copie de cette résolution soit acheminée au Centre financier des entreprises (CFE) Desjardins.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Congés de Noël

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais a offert un congé rémunéré pour la période des fêtes s'étendant de la veille de Noël au lendemain du Jour de l'An inclusivement pendant douze ans;

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais était ouvert pour cette période en 2013 et fermé en 2014;

Attendu que le congé demandé cette année est de 3 jours, soit les 28, 29 et 30 décembre 2015;

Attendu qu'il n'y a pas eu d'appel et ni de visite lors de cette période en 2013;

Attendu que le personnel du CLD des Collines-de-l'Outaouais a su démontrer sa capacité d'adaptation et sa productivité en 2014 et en 2015 pour atteindre des résultats satisfaisants;

Attendu que ce congé ne modifie en rien le budget de l'organisation puisque les salaires et déductions à la source sont déboursés de toute façon.

CA-15-122

Proposé par Pierre Pharand

Appuyé par Jacques Laurin

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais accepte de fermer ses bureaux du 24 décembre 2015 au 4 janvier 2016 inclusivement et que les 3 jours de congé soient rémunérés pour l'ensemble des employés.

6.2 Renouvellement du contrat du conseiller senior aux entreprises

Le point concernant le renouvellement du contrat du conseiller senior aux entreprises a été présenté aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale.

À la suite d'une discussion, les membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais ont demandé à la direction générale de vérifier si une résolution pour entériner cette décision était nécessaire.

6.3 Renouvellement du contrat du conseiller en développement local écoresponsable

Le point concernant le renouvellement du contrat du conseiller en développement local écoresponsable a été présenté aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale.

À la suite d'une discussion, les membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais ont demandé à la direction générale de vérifier si une résolution pour entériner cette décision était nécessaire.

6.4 Fin de contrat de l'agente de communication

Le point concernant la fin du contrat de l'agente de communication a été présenté aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale.

À la suite d'une discussion, les membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais ont demandé à la direction générale de vérifier si une résolution pour entériner cette décision était nécessaire.

6.5 Renouvellement du contrat de la responsable du mentorat

Le point concernant le renouvellement du contrat de la responsable du mentorat a été présenté aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale.

À la suite d'une discussion, les membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais ont demandé à la direction générale de vérifier si une résolution pour entériner cette décision était nécessaire.

7. GOUVERNANCE

7.1 Formulaire d'évaluation des cadres

Le point concernant le formulaire d'évaluation des cadres est reporté à la prochaine séance du conseil d'administration.

7.2 Loi sur la transparence en matière de lobbyisme

Attendu que le mandat du CLD des Collines-de-l'Outaouais lui est octroyé par des pouvoirs publics et que son financement provient majoritairement des fonds publics;

Attendu qu'il est important d'établir un cadre législatif et réglementaire qui favorise le développement économique du Québec et plus particulièrement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le maintien de l'attractivité de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est indispensable à sa croissance économique;

Attendu que l'agilité et la souplesse des rouages économiques du CLD des Collines-de-l'Outaouais sont des composantes essentielles à sa vitalité économique;

Attendu qu'un alourdissement des démarches bureaucratiques est de nature à freiner le développement économique et l'entrepreneuriat;

Attendu que les projets à caractère économique comportent régulièrement des informations de nature confidentielle et stratégique;

Attendu que les communications entre les entreprises et les organisations de développement économique seraient considérablement alourdies et ralenties si on soumet le CLD des Collines-de-l'Outaouais et autres organismes de développement économique à la Loi 56;

Attendu qu'au sein des entreprises, et particulièrement au sein des petites et moyennes entreprises, les ressources financières et humaines dédiées aux tâches bureaucratiques sont très limitées;

Attendu que les organisations de développement économique ont besoin de flexibilité et de latitude pour mener à bien leur mandat;

Attendu que les dirigeants et membres du personnel des organisations de développement sont déjà tenus de respecter un code d'éthique;

Attendu que les instances de gouvernance des organisations de développement économique regroupent, le plus souvent, à la fois des élus, des titulaires de charges publiques et des dirigeants d'entreprises;

Attendu que cette demande d'exemption vise à préserver la latitude requise par ces organisations dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat, tout en évitant aux entreprises avec lesquelles elles collaborent d'être considérées comme exerçant des activités de lobbyisme.

CA-15-123

Proposé par Jacques Laurin
Appuyé par Roch Bouliane

Il est résolu de demander au ministère responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques et aux membres de la commission parlementaire étudiant le Projet de loi d'exempter les organisations qui exercent un mandat de développement économique et qui sont financées majoritairement par un (ou des) pouvoir(s) public(s) de l'application de la Loi 56.

Il est également résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais achemine la résolution concernant cette demande d'exemption à la Loi 56 à la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour adoption et envoi au ministère responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques ainsi qu'aux membres de la Commission parlementaire étudiant le Projet de loi.

8. QUESTIONS DIVERSES

8.1 Correspondance

8.1.1 Lettre d'appui au CSÉE pour un Carrefour jeunesse emploi

Le point concernant la lettre d'appui au CSÉE pour un Carrefour jeunesse emploi est reporté à la prochaine séance du conseil d'administration.

8.2 Invitations

8.2.1 Forum en développement économique écoresponsable

L'événement aura lieu le 9 décembre 2015, au Centre Meredith, à Chelsea.

8.2.2 Assemblée générale annuelle du CLD des Collines-de-l'Outaouais

L'événement aura lieu le 23 mars 2016. Le lieu est encore à déterminer.

8.3 Varia

8.3.1 CAR économique de l'Outaouais

Le point concernant la CAR économique de l'Outaouais est reporté à la prochaine séance du conseil d'administration.

9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance du conseil d'administration est prévue le mercredi 3 février 2015.

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA-15-124

Proposé par Denis Légaré
Appuyé par Nathalie St-Laurent

Il est résolu que la séance soit levée à 20 h 05.



Richard Gadbois
Vice-président



Nathalie St-Laurent
Secrétaire